



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE MOSELLE

Réunion Plénière du 15 Janvier 2020 au siège du DMF à METZ

Présidence de séance : M. André PETTE.

Présents : Michel GOTTE et Michel WIRIG

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents.

La CDTIS se réunie à Metz au siège du DMF pour finaliser les dossiers à envoyer à la CRTIS, afin de prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Le Président de la CDTIS présente à toute la commission ses vœux de bonne et heureuse année et surtout une excellente santé à tous.

Le Président remercie et présente tous ses vœux au Président et aux membres du comité directeur du DMF, aux Présidents et aux membres et personnels administratifs de la Ligue du Grand Est et des Districts ainsi qu'à tous les acteurs et bénévoles du football lorrain et à leur famille.

Proposition de classement des dossiers à envoyer à la FFF via la CRTIS

Classement Terrains :

Confirmation de classement:

Niveau 4

Boulay : stade Charles Muller -nni- 57 097 01 01

AOP du 12.11.1997

Echeance du 23.03.2020

Nebing : stade municipal 1 -nni- 57 496 01 01

AOP du 31.05.2000

Echeance du 22.07.2020

Confirmation de classement:

Niveau 5

Hottviller : stade Camille Muller -nni-57 338 01 01

AOP du 27.12.2002

Echeance du 09.02.2017

Nebing : stade municipal 2 -nni- 57 496 01 02

AOP du 05.09.2005

Echeance du 21.06.2020

Ormersviller : stade municipal -nni- 57 526 01 01

AOP du 23.10.2008

Echeance du 04.07.2019

Confirmation de classement:

Niveau 6

Diesen : stade municipal -nni- 57 765 01 01

Eblange ; stade de la Schwellbach -nni 57 187 01 01

Sarreinsming : stade municipal -nni- 57 633 01 01

Waldhouse : stade municipal -nni- 57 738 01 01

Tests de conformités sur terrain synthétique

Thionville stade jeanne d'arc -nni- 57 672 02 01.

la commission accuse réception des tests de conformité réalisés le 15.11.2019 par Labosport transmis à la CRTIS.

Marly : stade A. Delaitre 2 -nni-57 447 01 02

la commission accuse réception des tests de conformité réalisés le 17.12.2019 par Novaréa

St Avold stade du Centre 2 -nni-57 606 01 02

St Avold :Stade Huchet -nni- 57 606 03 01

la commission accuse réception des tests de conformité réalisés le 12.11.2019 par Labosport transmis à la CRTIS.

Accord préalable:
Installation sportive

Terrain synthétique:

METZ : stade de la Grange aux Bois- nni- 57 463 11 01

La commission accuse réception d'un dossier pour la demande d'accord préalable d'un terrain synthétique.

Transmis a la CRTIS pour avis

Installation éclairage pour nocturnes:

METZ : stade de la Grange aux Bois- nni- 57 463 11 01

La commission accuse réception d'un dossier pour la demande d'accord préalable d'une installation d'éclairage pour nocturnes sur terrain synthétique.

Transmis a la CRTIS pour avis

Courriers Divers

La Commission Départementale des Terrains a procédé à une étude des installations de clubs évoluant en division supérieure de District qui ne sont pas en conformité pour la saison 2019 / 2020.

Un courrier a été envoyé à ces clubs susceptible d'évoluer en championnat de ligue niveau R3 pour les informer qu'ils ne disposent pas d'installations adaptées pour évoluer à ce niveau de compétition.

ECLAIRAGE

Confirmation de classement

Yutz : stade Jean Mermoz 2- nni -57 757 01 02 (25.11.2019)

Éclairage moyen : 141

Facteur uniformité : 0. 76

Mini / Max : 0, 49

Niveau : E 5

Yutz : stade de la Foret- nni -57 757 02 01 (25.11.2019)

Éclairage moyen : 135

Facteur uniformité : 0. 79

Mini / Max : 0, 55

Niveau : E 5

Farebersviller : stade du château d'eau -nni-57 207 01 01 (16.12.2019)

Éclairage moyen : 174

Facteur uniformité : 0. 82

Mini / Max : 0, 67

Niveau : E 5

André Pette
Président CDTIS